



Je voudrais porter plainte contre une société de vente par correspo

Par **Francomtoise**, le **10/03/2009** à **16:24**

bonjour, en nov.2008 j'ai reçu un courrier de la société "Alice Avantages" vente d'articles par correspondance m'informant que j'avais gagné un chèque de 10000 euros. j'ai donc acheté un de leur produit pour pouvoir recevoir mon chèque comme il était stipulé dans leur courrier. je devais recevoir ce chèque avec mon colis, j'ai bien reçu le colis mais pas le chèque.Ils m'ont ensuite renvoyer un courrier me disant que le chèque libellé a mon nom était en attente et que je devais acheter un de leur produit et que je recevrai mon chèque.j'ai donc acheté un produit que j'ai reçu mais pas de chèque.Ils ont continué à me promettre mon chèque,je leur ai acheté 6 produits pour pouvoir recevoir ce chèque.Me doutant d'une arnaque, j'ai photocopié et gardé leur courrier.Sur internet,j'ai trouvé un texte sur la réglementation de la vente par correspondance et les articles de lois sur les loteries publicitaires dans le code de consommation.J'ai monté un dossier pour poursuivre cette société devant les tribunaux.Auprès de qui dois-je porter plainte? merci pour votre réponse.rnrnrnrnrnrnrn;